PRIX DE LA GRANDE-TERRE

7ème(P/6598), Classe 4 — 17/12/2023 15h40, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.900 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TRES LOURD (5,3)

(3.200, 1.280, 960, 640, 320)

ARRIVEE OFFICIELLE: 6 Engagés. 1 Supplémentaire. 6 Partants Définitifs.

Temps du 1er : 2.14.48 (Redk : 1.10.77)

HANDICAP DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 3.500, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 12.000.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 3 0 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet assourdissant, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont autorisé le hongre PALET BIEN à être amené en main au départ non monté, son entraineur en ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu lejockey Isidore BOUAZIZ en ses e xplications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de8 jours, pour avo ir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5ème infraction - 5 sollicitations). Pour ce motif, les Commissaires de la réunion ont transmis son dossier aux Commissaires de Franc e Galop.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

1	VIENETTA F.PS. 5 A.	Par: PENNY'S PICNIC et VENETA (ANABAA)	(Corde:01	mage no	t ANDRE type un JACOBY- KOALY	known A. JACOBY- KOALY	FRANCK TORRALBA	62 kg (61,5kg)	3.200	1.654	631		NNN	VAPORETTO,COMTE G.DE SAINT-SEINE, FINANCIERE JEROME CARRUS, J. BRUNEAU DE LA SA
2	LOI DU TALION H.PS. 3 A.	Par: SIDPOUR 6 TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	et 2.5 (Corde:05	mage no	THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	ISIDORE BOUAZIZ	58,5kg (58 kg)	1.280	962	291		NNL	O. NEMORIN
3	PLANTAYYA F.PS. 8 A.	Par: PLANTEUR 03 et DARAYYA (ZAMINDAR)	3.L (Corde:04	mage po	MAURICEPE un ALEXIS LETCHIMY	known MA. LETCHIMY	GABRIEL BON	59 kg (58,5kg)	960	406	177	S	NNN	JP. BOIN
4	PALET BIEN H.PS. 4 A.	Par: PAPALET 6 06 DEZODIE (STORM BOY)	et 1/4 (Corde:03	mage no	MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	MATTHIAS LAURON	53,5kg (52 kg)	640	330	126		ABL	E. ROSAN
5	CAPITAINE DEUX H.PS. 9 A.	Par: SIDPOUR 6 MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	4.L (Corde:02	mage no	t found or type un STEPHENSON HARRIS	known S. HARRIS	MME DELPHINE SANTIAGO	54,5kg (55,5kg)	320	135	59		NNN	G. ZIE
6	HANNA BELLA F.PS. 3 A.	Par: SIDPOUR 6 01 BARGUELA (NAMID)	et 18L (Corde:06	mage no	WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	MME LUANA DUPELIN LALUNG	61 kg (62 kg)					NNN	RM. PIERRE LOUIS, O. NEMORIN

ECURIE